

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 20 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Cogy, le vingt décembre 2021 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Rémi AURION, Maire.

Date de la convocation : 16/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient PRESENTS : M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, M. Benjamin MOUTET, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoint, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Maxime TRONCY, M. Sébastien GRANDJEAN, Mme Mathilde BONNEAU.

Etaient EXCUSES : Mme Amélie RATIGNIER, M. Robert ARNAUD-COFFIN, M. Guy MONNET

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Frais de notaire achat terrain BAILLET

Secrétaire de séance : Mme Mathilde BONNEAU

oo

1- Approbation du compte-rendu précédent :

Le compte-rendu de la séance du 16 Novembre est soumis à l'avis des présents. Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2- Décision Modificative Budgétaire (délibération n°2021-33) :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la décision modificative a pour but d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif. Ces ajustements se traduisent par des augmentations, des diminutions et des transferts de crédit entre chapitres.

Des modifications peuvent être apportées jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

A la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'augmenter les crédits au compte 6518 « autres redevances pour concessions, brevets, licences » pour les dépenses concernant notamment les licences de divers logiciels.

Le budget initial prévoyait une imputation au compte 6156 « maintenance » de certaines factures de licences logiciel alors que la Trésorerie préconise davantage l'utilisation du compte 6518.

Il est donc proposé de voter la décision s'y appliquant.

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

3- Avenant bail local ancienne cantine (délibération n°2021-34) :

Monsieur Rémi AURION rappelle au conseil municipal que la cuisine de l'ancienne cantine est louée.

Dans la convention d'occupation, le montant des charges mensuelles n'était pas stipulé.

Après calcul, le montant des charges serait de 50€ par mois en plus du loyer qui s'élève à 250 €.

Le conseil municipal approuve cette décision et un avenant à la convention sera rédigé.

4- Amendes de Police 2020 (délibération n°2021-35) :

Le Département du Rhône nous informe de la répartition du produit 2020 des amendes de Police relative à la sécurité routière et nous indique que pour la commune, la somme allouée est de 3 703 €.

Une délibération du Conseil Municipal acceptant cette somme sera prise.

5- Désignation d'un délégué titulaire au SYDER (délibération n°2021-36) :

Suite à la démission du délégué titulaire, il est nécessaire d'en désigner un nouveau.

M. Benjamin MOUTET étant délégué suppléant se porte candidat comme titulaire.

M. Rémi AURION se propose pour être délégué suppléant.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ses deux candidatures.

Une délibération sera faite en ce sens.

6- Aménagement sécurité entrée village :

Face à la vitesse des véhicules, il est envisagé de créer un ralentisseur « Rue Mont Saint Guibert » juste à la sortie du village, avant la « Route de la Jonchère ».

Le projet a été présenté au Département du Rhône, avec qui il a été trouvé la solution d'implantation.

Deux devis ont été demandés, et sont présentés au conseil municipal :

- SARL MORIN TP : 7 175, 42 € TTC
- Ets THIVENT : 8 923,68 € TTC

Après examen des devis, les travaux seront confiés à la SARL MORIN TP selon ces 2 critères : proximité géographique et moins disant. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2022.

7- Devis poteaux d'incendie :

- Route du Bret : le poteau fuit en permanence. Changement complet de la vidange et changement du coffre : 753,25 € HT, réalisé par Aquarem.

La réalisation sera rapide pour éviter une dégradation potentielle par le gel.

- Rue Mont Saint Guibert : usure. Changement complet pour la somme de 2762,68 € TTC par Véolia.

Benjamin Moutet, pompier volontaire, complète : au précédent mandat, 2 poteaux d'incendie étaient changés par an. Il y a encore des vieux poteaux sur certains secteurs car le diamètre des canalisations n'est pas adapté

pour un diamètre supérieur. Il y a 45 poteaux d'incendie à Cogny, 70 % sont en très bon état, selon un rapport annuel des pompiers.

8 - Devis location logement communal :

Deux radiateurs électrique à bain d'huile fuient dans un logement communal. Total Elec est intervenu en urgence. Le remplacement des deux radiateurs est de 937,20 € TTC. Pas d'objection du conseil.

9 - Rapport commissions communales :

Ressources humaines :

Suite à l'arrêt de travail d'une secrétaire, nous avons obtenu un remplacement 3 jours par mois attribuée par le Centre de Gestion. Son absence est prévue jusqu'à début février, ce qui est insuffisant. Dès que le remplacement sera fini, des remarques seront remontées au Centre de Gestion concernant le manque de moyens humains mis à disposition. Jusqu'à présent, les relations sont compliquées. La commission ne pouvait trouver de personne qualifiée ailleurs car l'intérim privé n'a pas les compétences pour ce type de travail.

Début 2022, des entretiens professionnels avec les agents communaux seront programmés.

Culture et patrimoine :

Commémoration du centenaire du monument aux morts : 2 réunions ont été réalisées (12/11 et 10/12) afin de préparer l'événement.

La commission a été élargie à des habitants intéressés et investis.

Un appel aux habitants sera fait dans le prochain Fil Info pour avoir plus de documents, souvenirs et témoignages.

Un habitant, spécialiste de la Grande Guerre, a également été consulté en tant que président de l'association du Poilu Cognysard.

La date du samedi 11 juin 2022 a été retenue pour cette commémoration.

Karine Sador fait l'objection que cela pourrait être fin août, comme il y a 100 ans.

Francine Khemdoudi répond que l'école sera sollicitée pour réaliser un travail sur l'histoire, par exemple la vie de la commune à l'époque, etc..., ce qui empêche un événement pendant les grandes vacances.

L'idée a été émise de réaliser une exposition dans le village.

Environnement :

Pas de réunion depuis le dernier conseil. Le CAUE a été sollicité pour la butte « COGNY ». Ils seront relancés début 2022.

Urbanisme :

Déclarations préalables accordées ou à l'instruction pour :

- Changement de porte d'entrée : « 538 Route de Trève fontoin »
- Réfection peinture volets et porte : « 31 Route de la Dîme »

- Changement de volets : « 83 Impasse des Noyers »
- Changement de menuiseries : « 71 Impasse des Hortensias »
- Isolation thermique par l'extérieur : « 37 Route du Prenet »
- Rejointement façade maison : « 51 Impasse des Hortensias »
- Piscine : « 776 Route du Bois du Chêne »

Permis de construire transmis à la CAVBS pour instruction

- Aménagements extérieurs PMR, mise en place de cuves de récupération EP, extension bâtiment existant, aménagements intérieurs : « 180 Route des Pierres Dorées »

Communication :

La commission s'est retrouvée le 14 décembre pour préparer le Fil Infos de janvier.
L'impression des Fil Infos est prévue du 14 au 18 janvier pour une distribution les jours suivants.

Travaux :

Des photos montrant les différents travaux qui ont eu lieu sur la commune sont projetées :

- ✓ Route du Bret : revêtement refait. L'enrobé n'était pas assez chaud, une réclamation a été faite et une reprise sera réalisée au printemps.
- ✓ Montée de la Mousse : Orange a passé sa fibre il y a quelques mois. SFR fait à son tour le même travail et la chaussée est remise en état à chaque passage.
- ✓ Bâtiment de la Cure : toit refait. Une noue (zinc) a été refaite sur le bord de toiture qui jouxtait une ouverture (fenêtre).
- ✓ Epicerie : le rideau en fer a été installé. Un caisson en contre-plaqué blanc est envisagé mais plusieurs personnes estiment que cela n'est pas gênant tel que.

11- Achat terrain Le Bourg :

Suite à l'achat de ce terrain, la commune avait un accord stipulant que la Mairie prendrait en charge les frais de notaire. Ils s'élèvent à 460€. La délibération est prise à l'unanimité.

Un puits de 3 mètres de profondeur est situé sur le terrain. Un grillage de chantier est posé dessus. Il sera sécurisé rapidement et valorisé prochainement.

Son utilisation fera bientôt l'objet d'une étude. Ghislaine Perroud propose que le CAUE réalise une étude générale avec la butte où est situé le nom « COGNY ». L'idée est retenue.

12- Informations diverses :

12-1 : Remerciements :

La famille CHAMBAT remercie la mairie pour son attention lors du décès de Mme CHAMBAT Marie Louise.

12-2 : INSEE :

L'INSEE nous communique le nombre d'habitants en vigueur au 1^{er} janvier 2022 : 1 222 habitants au total.

12-3 : Préfecture :

Une visio-conférence a été organisée avec les services de la Préfecture pour faire un point sur la situation sanitaire actuelle.

12-4 : Conscrits :

Les conscrits de 2022 sont reportés à une date ultérieure.

12-5 : Canalisation eaux usées :

L'entreprise Charrin est intervenue dans un logement du bâtiment du Caveau pour une canalisation bouchée.

12-6 : Travaux salle des fêtes :

Un rendez-vous est fixé au 6 janvier avec le SYDER pour envisager la modification de l'éclairage extérieur.

12-7 : Nouvelles consigne de tri :

A compter du 1^{er} février 2022, le tri des déchets sera modifié.

Objectif 2030 : -15 % des déchets ménagers, 75 % des emballages recyclés, 3kg...

Une campagne de communication d'envergure aura lieu dès janvier 2022.

Rappel et nouveautés :

- Pas de cartons dans les conteneurs jaunes d'une taille supérieure à la contenance de 6 bouteilles (ensuite, déchetterie).
- Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés.
- Les pots de yaourts, compotes à boire, tubes de dentifrice, emballages de crème et de barquettes de beurre, sachets de fromage râpé et produits surgelés, barquettes en polystyrène, cartonnettes de pizzas, emballages de gâteaux, suremballages de bouteilles plastique... pourront être recyclés dès le 1^{er} février 2022.
- Les petits emballages métalliques seront acceptés : emballages de bouchon de champagne, contenants de médicaments vides...
- Pas de nouveautés pour ce qui concerne le tri papier. Pas de cartons dans le conteneur bleu.
- Pas de changement pour le verre.
- Brosses à dent, cotons tiges, couches, cotons, jouets cassés, restes de repas, emballages non vidées, masques chirurgicaux, objets en plastique sont à mettre dans les ordures ménagères. Les ordures ménagères sont incinérées et valorisées en énergie à Villefranche-sur-Saône.

Karine SADOR fait remarquer que la cantine devra être équipée pour cette nouvelle façon de trier.

12-8 : Elections présidentielles :

Elles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

13- Questions diverses

13-1 : SOLIMUT :

Séverine LAFARGE demande s'il y a toujours la mutuelle communale. Oui, la prochaine permanence aura lieu le jeudi 6 janvier 2022 de 14h00 à 15h00 en mairie.

13-2 : Epicerie :

Une rencontre est prévue avec les responsables de Comptoir de Campagne.

13-3 : Illuminations :

Mathilde Bonneau Rora demande pourquoi les décorations de Noël sont peu nombreuses cette année. Il lui est répondu que c'est comme l'an dernier et que les décorations des conscripts sont encore présentes. La Mairie est propriétaire de quelques décorations. Les employés communaux n'ont pas toutes les habilitations pour les monter eux-mêmes et certaines sont hors d'usage. Pour des réalisations comme dans les communes voisines (Denicé, Lacenas), il faut louer du matériel sur 3 ans et payer pour leur installation et leur désinstallation. Il faut également prévoir des points de branchement. Une réflexion sera menée en 2022 pour embellir le village en cette période festive, avec ou sans lumières (si parti pris écologique). Des décorations en matériel de récupération (voir devant la mairie de Anse) pourraient par exemple être réalisées en lien avec les écoles.

La séance est levée à 21h45

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 18 JANVIER 2022, MARDI 8 FEVRIER 2022, MARDI 8 MARS 2022, MARDI 5 AVRIL 2022

